

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-833

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2017-833

Partenariat avec l'A'urba - Convention financière 2018 - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2016/031 du 22 janvier 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le contenu d'une nouvelle convention cadre entre notre Etablissement public et l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba) pour la période 2016/2020, signée le 9 février 2016, qui met en évidence les grandes orientations programmatiques intéressant plus spécifiquement Bordeaux Métropole, à savoir :

- les nouvelles géographies des territoires : grands territoires de projets métropolitains, systèmes territoriaux départementaux et régionaux, agencements périurbains,
- les stratégies métropolitaines transversales : chantiers partenariaux, procédures et dispositifs, territorialisation des stratégies urbaines.

Celle-ci confirme le principe d'une subvention annuelle de fonctionnement, dont le montant est arrêté en décembre de l'exercice précédent, en considération du programme de travail multi-partenarial, du budget et du Plan de financement à moyen terme (PMT), tels que validés au préalable par l'assemblée générale de l'A'urba.

Conformément aux ajustements opérés par avenant n°1 à la convention-cadre, le versement de cette subvention s'opère en deux parties :

- 80 % en janvier de l'année N,
- le solde en année N+1 sur la base des pièces justificatives habituelles (bilan, compte de résultat et annexes détaillées ; rapport annuel d'activités détaillé ; note de commentaires éventuels sur les écarts entre le budget prévisionnel et les définitifs certifiés).

Dans ce cadre, il est aujourd'hui nécessaire de valider le montant de la subvention 2018, ceci au regard du contenu du programme de travail multi-partenarial, qui comporte les actions suivantes :

- intelligence territoriale : poursuite des missions sur les observatoires partenariaux (mobilités, activité économique et de l'emploi, habitat) et création d'un nouvel observatoire « Nature et agriculture », tenue de conférences partenariales de l'immobilier, mise à jour des fonds documentaires numériques,

communication du travail de l'Agence et diffusion d'une culture urbaine locale, suivi de la mise en œuvre des politiques urbaines,

- stratégies métropolitaines transversales : accompagnement des collectivités et des maîtres d'ouvrage dans le suivi et la programmation dans une logique de collaboration inter-territoriale, appui à la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération bordelaise et du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), approfondissement des réflexions menées sur les thèmes de la mobilité et de l'aménagement, poursuite des démarches engagées sur les stratégies métropolitaines transversales (équipements et services, mobilité), approche partenariale de la Charte du bien construire,
- nouvelles géographies des territoires : poursuite des réflexions et de l'accompagnement sur les grands territoires de projets métropolitains (Opération d'intérêt métropolitain (OIM), boulevards, Rocade...), contribution au développement du dialogue et de la collaboration inter-territoriale, travaux sur la périurbanité (usages et modes de vie, mutation des espaces, optimisation foncière),
- innovations méthodologiques et de projets : contributions stratégiques sur les territoires de projets, appui méthodologique aux porteurs de projets, veille scientifique et technique, coopérations intellectuelles et capitalisation des bonnes pratiques.

Bordeaux Métropole qui a soutenu l'A'urba en 2017 pour un montant de 4 372 007 € est sollicitée pour l'année 2018 à hauteur de 4 622 006 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 6 178 000 €.

Cependant, compte tenu du contexte financier contraint, il est proposé d'arrêter le montant de la subvention de Bordeaux Métropole pour l'année 2018 à 4 372 007 €, équivalent au montant de la subvention octroyée en 2017, pour un montant de dépenses subventionnables de 5 928 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.121-3 du Code de l'urbanisme prévoyant la possibilité de créer des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme »,

VU la délibération n°2016/031 du 22 janvier 2016 approuvant la signature d'une nouvelle convention cadre entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'A'urba,

VU la convention-cadre signée le 9 février 2016,

VU l'avenant n°1 à la convention-cadre signé le 5 août 2016,

VU les grandes orientations du projet d'agence pour la période 2016/2020 et le contenu du programme de travail multi-partenarial pour l'année 2018,

VU le règlement CRC n°99-01 du comité de la réglementation comptable en date du 16 février 1999, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt du contenu du programme de travail 2018 au regard des compétences métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le montant de la subvention à l'A'urba pour l'exercice 2018 à 4 372 007 €, sous réserve du vote du BP 2018,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2018 ci annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au BP 2018, chapitre 65, article 6574, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JANVIER 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2018	